



Coopération République dominicaine et Haïti : Environnement, changement climatique et réduction des risques

Le bassin versant de Pedernales, dont le point culminant est à de 2 000 mètres d'altitude, occupe une superficie de près de 350 km² partagée entre Haïti et la République dominicaine. Cette zone frontalière se situe au sud-est d'Haïti. Le processus rapide de déforestation a contribué à la dégradation des sols entraînant une forte érosion et par extension une perte de la fertilité des sols et des risques importants de glissement de terrain et d'inondation en aval du bassin. La dégradation de l'environnement est par ailleurs un moteur avéré de l'insécurité alimentaire en Haïti. Les changements climatiques, en modifiant les régimes pluviométriques susceptibles de provoquer des pluies plus violentes, exacerbent l'érosion des sols.

Présentation générale du projet



Objectif général

Renforcer les processus de développement durable présentant des avantages mutuels pour les deux pays en favorisant des meilleures relations et une intégration accrue dans des domaines clés.



Objectifs spécifiques

- Renforcer le cadre institutionnel, politique et réglementaire lié au changement climatique.
- Piloter des approches d'utilisation des terres durables, résilientes face au climat, ainsi que des systèmes agricoles adaptés au niveau local pour informer l'élaboration des politiques, améliorer les moyens de subsistance des communautés ainsi que leur résilience face au changement climatique.



Logique d'intervention

Il s'agit de soutenir la création de liens entre la gestion des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, tout en améliorant la coordination entre les communautés et les institutions à la fois en Haïti et en République dominicaine. Étant donné que l'agriculture est un secteur particulièrement vulnérable aux changements climatiques, l'approche du « bassin versant » vise à réduire les risques de catastrophes et d'érosion grâce à des politiques et des techniques de préservation des ressources et de conservation des sols. Ce projet se distingue par son approche transfrontalière impliquant une coopération binationale, car le bassin versant de Pedernales se situe à la fois en Haïti et en République dominicaine.



Résultats attendus

- La protection de la population vivant dans le bassin versant contre les catastrophes naturelles a été améliorée.
- La dégradation des ressources naturelles a été réduite afin d'accroître l'accès de la population aux services environnementaux.
- La coordination binationale au niveau local sur des thèmes environnementaux a été renforcée.
- La collaboration binationale au niveau institutionnel a été renforcée dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et des risques de désastres et de l'adaptation au changement climatique.



Partenaire

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).



Calendrier

54 mois (2018 – 2023)



Budget

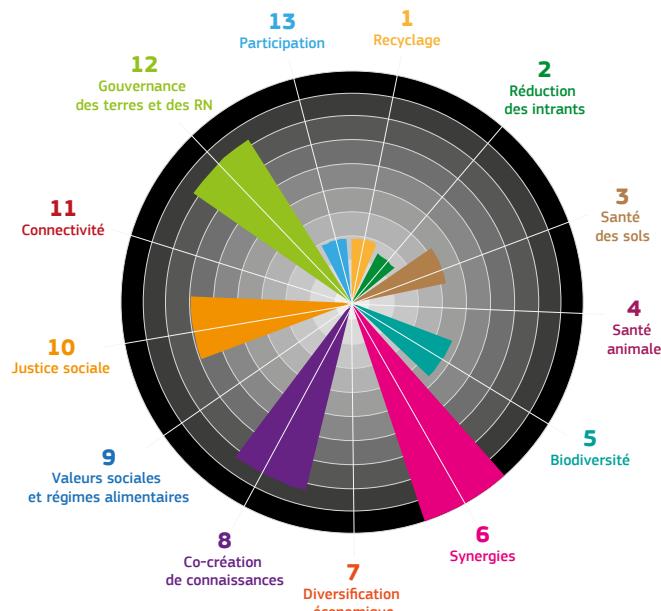
7,5 millions EUR, financés par l'Union européenne (84%) et le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ) (16%).



Zone d'intervention



Classification agroécologique du projet selon les 13 principes du HLPE



1 Recyclage

Le projet accorde une attention limitée à l'intégration du principe du recyclage des nutriments, de la biomasse et de l'eau.

2 Réduction des intrants

Le projet accorde une faible priorité aux mesures de réduction des intrants. Il prévoit d'améliorer le captage et le stockage des eaux pluviales (ex : réservoirs de récupération des pluies) pour en accroître la disponibilité en saison sèche. Les pratiques de conservation des sols appuyées par le projet visent à améliorer l'infiltration de l'eau et, par conséquent, contribuent à une meilleure fertilité des sols. Bien que les impacts spécifiques des pratiques de l'agriculture conventionnelle sur les sols et l'eau (tant en termes de quantité que de qualité) ne soient pas explicitement mentionnés, le projet promeut néanmoins les pratiques d'agriculture durable, sans fournir de détails spécifiques sur ces pratiques.

3 Santé des sols

Le projet aborde peu explicitement le principe de santé des sols. Cependant, en réduisant les risques d'érosion, il favorise l'amélioration de la fertilité des sols et, par conséquent, entraîne une augmentation des rendements, contribuant ainsi à réduire la pression exercée sur les terres forestières. La déforestation contribue en effet à la dégradation des sols en réduisant leur capacité de rétention des eaux et en accentuant les risques d'inondation, de glissement de terrain ou encore de sécheresse. Si le projet ne promeut pas de pratiques contribuant à la réduction du travail du sol, il propose en revanche de former les paysans aux techniques du labour de contour, qui respectent les courbes de niveau. D'autres techniques de conservation de l'eau et des sols telles que les bandes riveraines ou ripariennes, les barrières antiérosives végétalisées ou non, et le reboisement, sont transmises par le biais des organisations paysannes.

4 Santé animale

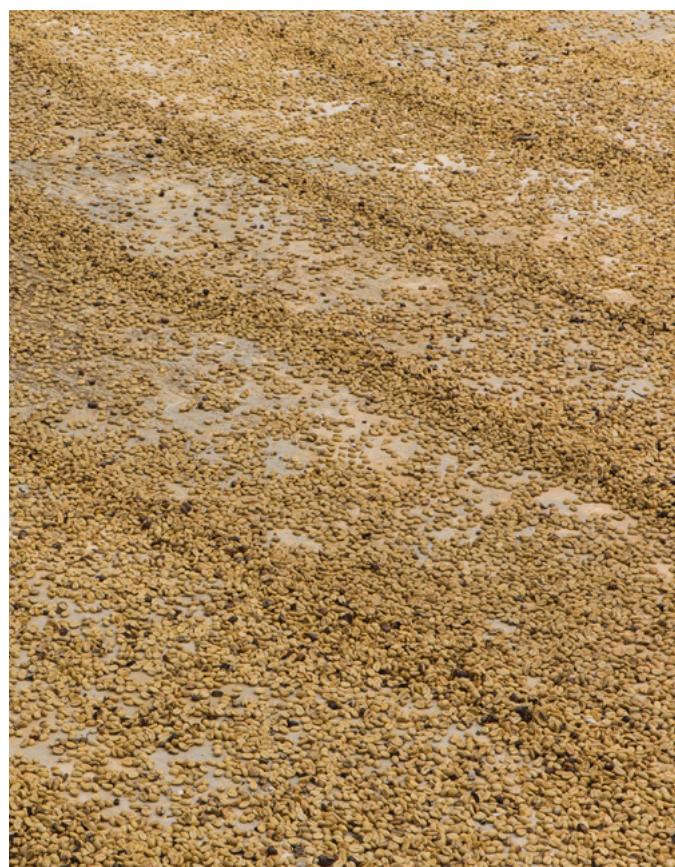
La santé animale n'est pas une composante du projet.

5 Biodiversité

La prise en compte de la biodiversité au sein de l'écosystème par le projet est partielle. Une attention particulière est accordée à la diversité des espèces végétales utilisées pour le reboisement, en privilégiant les variétés adaptées localement et résilientes aux changements climatiques. L'utilisation et la gestion durables des sols et des forêts, qui constituent l'un des piliers du projet, visent à réduire la vulnérabilité écologique de la région et à accroître la résilience des écosystèmes.

6 Synergies

La valorisation des synergies au sein des agroécosystèmes est partiellement intégrée par le projet. L'approche promue se concentre principalement sur l'échelle du paysage, reconnaissant ainsi que les changements de pratiques au niveau des parcelles agricoles ne suffisent pas à contrer la dégradation d'un bassin versant causée par la déforestation, la pression démographique et les changements climatiques. L'agroforesterie est présentée comme « *la pratique la plus prometteuse pour la conservation des sols* ». Le projet s'inscrit également dans une logique d'atténuation des changements climatiques en limitant les risques de déforestation et en soutenant la reforestation. En effet, le changement d'affectation des sols, tel que la déforestation à des fins agricoles, constitue un important contributeur aux émissions de gaz à effet de serre.



7 Diversification économique

Le projet ne mentionne pas la diversification économique. La promotion de pratiques agricoles résilientes face au climat, qui pourrait favoriser la diversité pour atténuer les risques, est mentionnée, bien que ces pratiques ne soient pas détaillées dans le projet.

8 Co-création de connaissances

Le projet contribue au partage des connaissances et dans une moindre mesure, à la co-création. Le projet accorde une grande importance aux échanges d'expériences entre les différents partenaires impliqués des deux côtés de la frontière. Une plateforme de partage d'informations est mise en place entre les deux pays afin de diffuser les « bonnes pratiques » et d'harmoniser les approches. Des formations sont par ailleurs incluses sur les pratiques de conservation des sols et sur la gestion des ressources naturelles. Le document de projet fait mention de formations sur les « techniques agroécologiques, la diversification des produits agricoles, les semences et cultures résistantes à la sécheresse ». L'amélioration des compétences individuelles et collectives des communautés agricoles dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe y compris les systèmes d'alerte précoce, constitue l'un des axes principaux d'intervention. Le document de projet ne met toutefois pas l'accent sur la valorisation des connaissances locales, ni sur une démarche d'expérimentation qui permettrait d'associer les populations aux solutions préconisées. Il ne paraît donc pas évident que le projet souscrive à une approche de co-création qui stimulerait l'horizontalité des échanges.

9 Valeurs sociales et régimes alimentaires

Le projet ne fait aucune référence à la valorisation des valeurs sociales et des régimes alimentaires.

10 Justice sociale

Le projet est partiellement engagé dans la promotion de la justice sociale. Il soutient une approche sensible au genre. Ainsi, une analyse initiale a été intégrée pour évaluer l'accès et le contrôle des ressources en fonction du sexe et de l'âge. Cette étude préliminaire devait permettre d'adapter les activités prévues en fonction des besoins et des capacités spécifiques des participants. Elle devait également garantir une implication plus égalitaire dans chacune des composantes du projet. Le volet de renforcement des capacités promeut la parité de genre. Le rôle des femmes au sein des instances de décision n'est toutefois pas clairement précisé. Le document de projet ne semble pas avoir été conçu en prenant en compte explicitement la perspective de genre, mais plutôt que la prise en compte de cette dimension ait été intégrée ultérieurement.

11 Connectivité

Le projet ne fait pas référence au principe de connectivité.



12 Gouvernance des terres et des ressources naturelles

Le projet est partiellement engagé dans la promotion d'une gouvernance responsable des terres et des ressources naturelles. Il met l'accent sur le renforcement des mécanismes de concertation et de collaboration entre les institutions nationales des deux pays. Cette collaboration vise à faciliter les échanges d'informations et de connaissances sur les vulnérabilités environnementales du bassin de la rivière Pedernales. De plus, elle contribue à la création d'une plateforme de gestion interinstitutionnelle visant à développer une vision commune en matière de gestion des ressources naturelles, des risques de désastres et du changement climatique le long du bassin versant. Cette collaboration doit aboutir à la formulation et à la mise en œuvre d'un plan de gestion harmonisé pour le développement résilient du bassin versant, ainsi qu'à des plans coordonnés de réponses aux catastrophes. Au total, quatre « plans de résilience municipaux » basés sur des analyses et cartographies des risques seront élaborés localement, en impliquant les autorités locales, les services techniques déconcentrés, la protection civile et des organisations communautaires ou professionnelles.

13 Participation

Le principe de participation est en partie intégré à la démarche du projet. Il prévoit un soutien à l'élaboration de « plans de résilience » au niveau des municipalités. Ces plans sont élaborés à travers un processus de planification communautaire participative (PCP), qui renforce les capacités d'une collectivité à faire face et à s'adapter à des événements indésirables, en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de la

localité sur les plans physique, économique, environnemental et social. Ils reposent sur une analyse des risques à l'échelle du bassin versant et une cartographie des risques à l'échelle communale. Ces plans permettent d'identifier les activités soutenues par le projet. Pour certaines stratégies d'intérêt commun, telles que la prévention des incendies de forêts, la lutte contre les inondations, la protection contre l'érosion des berges et les mesures de conservation des sols, le projet encourage et facilite la coordination entre les acteurs impliqués.

FACTEURS DE SUCCÈS / DÉFIS

- +
- Renforcement de la coopération binationale dans la gestion des ressources naturelles et la prévention des risques à l'échelle d'un bassin versant.
- +
- Approche multi-acteurs impliquant les institutions concernées des deux pays, les collectivités territoriales et les organisations communautaires, favorisant le partage de connaissances et d'informations.
- +
- Approche participative pour l'élaboration de plans municipaux de résilience face aux changements climatiques.
- +
- Approche de conservation de l'eau et des sols à l'échelle du bassin versant pour limiter les risques d'érosion et améliorer la fertilité des sols.
-
- Prise en compte limitée des causes sociales et économiques de la dégradation environnementale du bassin versant.
-
- Manque de détails sur l'approche agroécologique promue.
-
- Absence de détails sur les chemins d'impacts entre la restauration du bassin versant et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

